

## LOISIRS D'UNE GRAND'MÈRE

FRAGMENT

.....  
 Vous tous qui respirez dans la nature immense,  
 Poète qui chantez les oiseaux et les fleurs,  
 Peintre qui traduisez leurs brillantes couleurs,  
 Vous songeurs, vous savants qui suiez la science,  
 Qui connaissez du ciel les splendides clartés,  
 Vous qui serez partout et toujours écoutés,  
 Vous qui faites les lois et que le peuple encense,  
 Pouvez-vous m'éclairer et me dire comment  
 Le cœur ainsi se fonde sous un regard d'enfant ?

EUGÈNE VICQ.

## LE NOM DE LONGUEUIL

Dans le greffe du notaire Severin Ameau, sous la date du 7 de juillet 1652, aux Trois-Rivières, il y a le contrat de mariage de Jean Leduc et de Marie Villemin (?) qui porte les signatures de Jeanne Mance, L. Closse, des Mazures, Jacques Aubuchon.

Charles Lemoine et Pierre Boucher signent également cette pièce. Les conjoints font leurs marques.

A part Boucher et Aubuchon, toutes les autres personnes étaient alors en route de Québec pour Montréal où eut lieu le mariage de Leduc, devant l'Eglise, le 11 novembre suivant.

Le contrat du 7 juillet 1652 nous donne le premier rapprochement connu entre les noms de Charles Lemoine et de Longueuil. Comment cela avait-il lieu ? Voici mon explication :

Le 31 mai 1651, M. de Longueuil, page du roi, s'embarquait à Sainte-Anne d'Auray en Bretagne pour le Canada, à la suite de M. Jean de Lauzon, qui allait prendre le gouvernement de la colonie (*Documents sur le Perche*, 1896, page 63, partie canadienne) et, le 12 octobre suivant, M. de Lauzon arrivait en rade de Québec (*Journal des Jésuites*). Le M. de Longueuil du 7 juillet 1652 aux Trois-Rivières devait être celui qui accompagnait M. de Lauzon et non pas notre Charles Lemoine puisque celui-ci ne portait pas encore ce surnom et qu'il signe simplement "Charles Lemoine" à côté de l'autre qui se dit "De Longueuil."

D'où venait ce page du roi et que devint-il ? Je n'en sais rien. Il est probable qu'il ne demeura pas longtemps dans la colonie.

Remontons un instant en arrière. M. de Lauzon, qui aurait accepté la lune, si on eût pu la lui donner, s'était fait accorder, le 15 janvier 1635, un domaine en seigneurie qui commençait à la rivière Châteauguay, s'étendait jusqu'à la rivière Saint-François du lac Saint-Pierre, embrassait l'île Sainte-Hélène, l'île de Montréal, et, en profondeur allait au delà de la frontière américaine actuelle. Ce royaume en bois debout portait le nom de la Cité qui était celui de l'un des enfants de M. de Lauzon. (Voyez mon *Histoire de Saint-François-du-Lac*, pages 5-7). Vers 1657, un endroit de cette région, situé vis-à-vis le bas de l'île de Montréal, s'appelait la *Petite Cité* et, cette année, M. de Lauzon l'accorda, en arrière-fief, à Charles Lemoine, qui demeura à Montréal en qualité d'interprète et de commerçant de fourrures. Lemoine imposa à cette terre le nom de Longueuil, en souvenir "d'un village de Normandie, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Dieppe, sa patrie." (Faillon : *Histoire de la colonie française*, III. 350-51). Le M. de Longueuil de 1651 et 1652 était-il pour quelque chose aussi dans le choix de ce nom ? C'est possible, mais voyons plus loin.

Charles Lemoine fut anobli en 1668, sous le nom de "Longueuil." On a écrit Longueil, Longueuil, Longueil, Long-euil, selon le caprice des gens, car alors on ne connaissait pas d'orthographe pour les noms—et tout cela signifie Longueil. Partant de ce point, M. Jacques Viger suppose, dans sa *Sabretache*, que cette désignation provient de l'étendue de l'horizon qu'embrasse l'œil quand on regarde de cette terre, à travers le fleuve, très large de là jusqu'à Montréal. (*Histoire de Longueuil*, 1889, pages 39-40). Il ne savait rien de ce que M. Faillon devait imprimer plus tard sur ce

sujet ; son manuscrit est resté longtemps sans être publié.

Deux autres fiefs contigus au premier, que Lemoine s'étaient fait concéder par les gouverneurs et intendants, après l'abolition du privilège de M. de Lauzon, lui formaient une belle seigneurie, du moins quant à ses dimensions, car elle se trouvait encore à peu près dans l'état primitif, lorsque, en 1676, Frontenac et Duchesneau réunirent ces trois fiefs en un seul, sous le nom de Longueuil, et confirmèrent Lemoine dans leur possession.

En 1679, dans un acte de mariage, le notaire mentionne la seigneurie comme "Longueuil de Dieppe." Ceci, ajouté à ce que l'on vient de voir, me fait adopter le dire de M. Faillon : Lemoine, consacrant par ce double nom le souvenir du lieu de sa naissance.

J'ai rencontré le nom de Marie Lorgueil, native de Rouen, qui épousa Toussaint Hunaut dit Deschamps, à Montréal, en 1654, mais en supposant que le nom véritable fut Longueil, la famille de cette femme paraît bien étrangère à celle de Charles Lemoine.

Il est tout de même singulier qu'un "M. de Longueil, page du roi," ait eu des rapports avec Charles Lemoine dès 1652, et j'incline à croire que le gentilhomme en question était de Normandie car, sans cela, le Père Balthazar de Bellême, qui a noté son départ de France pour le Canada (voyez les *Documents sur le Perche* indiqués plus haut), l'eût probablement laissé passer inaperçu.

Le Père de Bellême, capucin, était un amateur de l'histoire du Perche, faisant ses observations au jour le jour et très au courant des départs des Percherons et des Normands pour la colonie de la Nouvelle-France depuis 1634.

Que de choses je retrouverais si un voyage en Normandie m'était possible !



## FEU LE CHEVALIER O. ROBITAILLE

Québec vient de perdre, dans la personne de M. le chevalier O. Robitaille, l'un de ses citoyens les plus éminents, et dont la vie peut se résumer dans cette belle parole : "il a passé sur la terre en faisant le bien."

Doué d'un esprit pénétrant, d'une activité fébrile et d'un cœur généreux, le défunt a rendu à sa ville et à ses concitoyens des services qu'il m'est impossible d'apprécier dignement. Il a prêté son concours à tout ce qui a pu contribuer à l'avancement moral, intellectuel et matériel de la vieille cité de Champlain.

Mais ce qu'il faut le plus admirer en lui, c'est son patriotisme ardent et éclairé.

M. le chevalier Robitaille appartenait à la pléiade d'hommes distingués qui jetèrent, en 1842, les bases de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, dont il a rempli toutes les charges, depuis la plus humble jusqu'à la plus élevée, avec un dévouement infatigable.

M. H.-J.-J.-B. Chouinard, dans son beau livre intitulé : *Fête nationale des Canadiens-Français*, rend un tribut d'hommage au patriotisme de feu le chevalier Robitaille.

C'est le défunt, je crois, qui a suggéré l'idée d'ériger, à Sainte-Foye, un monument à la mémoire des soldats tués à la seconde bataille des plaines d'Abraham, monument qui fut inauguré le 18 juillet 1855.

Dans un compte rendu de cette fête mémorable, où feu l'honorable P.-J.-O. Chauveau prononça la plus belle pièce d'éloquence canadienne-française, M. le chevalier Robitaille a écrit ce qui suit :

Nul doute que ces précieuses dépouilles auraient été, pendant de longues années, et peut-être pour toujours, exposées à toutes sortes de profanations, si la société Saint-Jean-Baptiste ne les eût recueillies pour leur donner une sépulture honorable, en les déposant sur le sol même, illustré par leur bravoure, sous

un beau monument qui redira à nos arrière-neveux ce qu'ont fait leurs ancêtres pour défendre le sol de la patrie.

J'ai glané ces lignes dans les archives de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

M. le chevalier Robitaille était trop modeste, sans doute, pour parler de la part qu'il avait apportée à la réalisation de cette entreprise patriotique, mais il est de mon devoir de compléter le compte-rendu précité en disant que c'est en grande partie au zèle et à la générosité du regretté défunt que la société Saint-Jean-Baptiste doit l'érection du superbe monument des braves.

Ce vénérable vieillard, qui était âgé de quatre-vingt-cinq ans, est mort sur la brèche, en vaillant chevalier qu'il était. L'avant-veille du jour fatal, il assistait encore à une assemblée des directeurs de l'une de nos institutions financières. Mais la mort, cependant, ne l'a pas pris au dépourvu, car sa longue vie, remplie de bonnes œuvres, lui avait mérité la récompense que le divin Patriote accorde à ceux qui ont servi sincèrement la religion et la patrie.

Voici quelques notes biographiques cueillies dans différents journaux :

Feu le chevalier Robitaille naquit à Québec, le 3 décembre 1811. Il fit son cours classique au séminaire de cette ville, et en 1833 commença ses études médicales chez le Dr Morrin. Il prit ses degrés à l'Université d'Harvard, en 1838, et vint s'établir au faubourg Saint-Jean-Baptiste, où il pratiqua sa profession pendant près d'un demi siècle.

Marié en premières noces le 3 juin 1843, à dame Zoé-Louise Dénéchaud, décédée le 29 janvier 1853, il convola en secondes noces le 27 octobre 1859, avec dame veuve Auguste Quesnel, née Charlotte Verchères de Boucherville.

En 1851, ses concitoyens le choisissaient pour les représenter au Conseil-de-Ville et, cinq ans plus tard, il était élu maire de Québec.

Il a attaché son nom à la fondation de deux de nos principales institutions financières québécoises : la Caisse d'Economie Notre-Dame et la Banque Nationale, et il dirigea la première en qualité de président, de 1848 jusqu'en 1892. Il a été commissaire de l'Hôpital de Marine, depuis sa fondation jusqu'à sa fermeture, gouverneur du Collège Médical de la province, médecin de la prison, etc.

En un mot—et comme s'il eût été l'héritier désigné aux postes honorifiques occupés par son savant patron, le Dr Morrin—il a passé, comme lui, par les mêmes positions de confiance que le public ou le gouvernement confie aux hommes de valeur.

En janvier 1878, la Cour Romaine le créait chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre.

Le défunt laisse trois fils et une fille : M. Amédée Robitaille, avocat, ancien président général de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, M. le Dr Arthur Robitaille, et M. Verchères Robitaille, comptable de la succursale de la Caisse d'économie à Saint-Roch, et l'épouse de M. le Dr Albert Marois, professeur à l'Université Laval.

Les funérailles de feu le chevalier Robitaille ont eu lieu au faubourg Saint-Jean-Baptiste, le 6 du courant. Une foule considérable, venue de toutes les parties de la ville, a accompagné, de la résidence à l'église et de l'église au cimetière, les restes de cet homme de bien qui emporte dans la tombe l'affection de tous avec la reconnaissance et les regrets de ses compatriotes.

Qu'il repose en paix, ce noble vétéran de la société Saint-Jean-Baptiste !



## CONDOLÉANCES

A sa réunion du 31 octobre, la Société Canadienne de Paris, sous la présidence de M. R. Brunet, a adopté des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de Madame Baro, mère de notre compatriote et ami M. Pierre Baro.